RCS : PAU
Code greffe : 6403

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00227
Numéro SIREN : 341 418 580
Nom ou dénomination : EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 24/08/2023 sous le numéro de dépôt 6612

Pour Copie Conforme
le Président

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 3 Rue du Pressoir 64140 BILLERE — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 3 4 1 4 1 8 5 8 0 0 0 0 6 2 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122022 Net 3	N-1 31122021 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	62 359	AC 24 900	37 459	46 358
	Fonds commercial (1)	AH	596 748	AI	596 748	596 748
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	702 650	AK 562 162	140 487	187 354
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
	Constructions	AP	255 656	AQ 255 656		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	775 736	AU 611 736	164 000	168 708
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	431 097	CV	431 097	431 085
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	1 000	BE	1 000	1 000
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	33 154	BI	33 154	29 154
	TOTAL (II)	BJ	**2 858 399**	BK **1 454 454**	**1 403 945**	**1 460 407**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP	154 305	BQ	154 305	119 932
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	486 677	BY 87 177	399 501	352 443
	Autres créances (3)	BZ	143 252	CA	143 252	29 908
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	200 000	CE	200 000	102 300
	Disponibilités	CF	761 350	CG	761 350	621 098
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	33 155	CI	33 155	16 285
	TOTAL (III)	CJ	**1 778 740**	CK **87 177**	**1 691 564**	**1 241 967**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**4 637 139**	1A **1 541 631**	**3 095 509**	**2 702 374**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 4 000 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SAS EXAS CONSULTANT — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 350 000)	DA	350 000	350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 000	35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	317 925	215 486
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**396 841**	**304 019**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 099 766**	**904 505**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	120 557	188 068
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	177 712	203 374
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	250 926	145 759
	Dettes fiscales et sociales	DY	875 076	708 579
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	27 346	33 362
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	544 126	518 727
	TOTAL (IV)	EC	**1 995 742**	**1 797 869**
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**3 095 509**	**2 702 374**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 935 994	1 677 361
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	KD	**1 359 266**	KE	KF **2 490**
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants	L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants	M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants	M2]	KP	255 656	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants	M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	604 173	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	134 539	LC	LD 37 023
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		**TOTAL III**	LN	**994 368**	LO	LP **37 023**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	431 085	8V	8W 12
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P	1 000	1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	29 154	1U	1V 4 000
FINANCIERES		**TOTAL IV**	LQ	**461 239**	LR	LS **4 012**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**2 814 874**	ØH	ØJ **43 525**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste (1)	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**	IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**	IO		LV	LW **1 361 756**	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG	MH 255 656	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN 604 173	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT 171 562	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES		**TOTAL III**	IY		NG	NH **1 031 392**	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY 431 097	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C 1 000	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 33 154	2G
FINANCIERES		**TOTAL IV**	I3		NJ	NK **465 251**	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL **2 858 399**	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2012

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	528 806	PF	58 256	PG		PH	587 062
TOTAL I		RK	**528 806**	RM	**58 256**	RN		RO	**587 062**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	255 656	PW		PX		PY	255 656
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	450 038	QE	34 620	QF		QG	484 658
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	119 967	QM	7 111	QN		QO	127 078
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**825 660**	QV	**41 731**	QW		QX	**867 392**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**1 354 467**	ØP	**99 987**	ØQ		ØR	**1 454 454**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2023

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	70 066	6U	31 014	6V	13 903	6W	87 177	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	**70 066**	TY	**31 014**	TZ	**13 903**	UA	**87 177**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**70 066**	UB	**31 014**	UC	**13 903**	UD	**87 177**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	31 014	UF	13 903			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐*

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	33 154	UV	4 000	UW	29 154
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	104 596		104 596		
	Autres créances clients	UX	382 081		382 081		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 725		3 725		
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	37 471		37 471		
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	98 921		98 921		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 136		3 136		
	Charges constatées d'avance	VS	33 155		33 155		
	TOTAUX	VT	**696 239**	VU	**667 085**	VV	**29 154**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	98 921				

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	120 557	60 808	59 749	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	250 926	250 926		
Personnel et comptes rattachés		8C	494 702	494 702		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	203 497	203 497		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	20 552	20 552		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	136 889	136 889		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 436	19 436		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	177 712	177 712		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	27 346	27 346		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	544 126	544 126		
TOTAUX		VY	**1 995 742**	VZ **1 935 994**	**59 749**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	177 712
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	67 485	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐* — Exercice N, clos le : **31122022**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	**396 841**
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	13 119		XE	13 181
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	62			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	132 114
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'exposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3c et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	105 038
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	**647 174**

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI		XG
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**101 720**

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	**545 454**		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**545 454**	XO	**0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	186 389

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2023

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	304 019
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	**304 019**

AFFECTATIONS (1)

Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	102 439
Dividendes	ZE	201 580
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**304 019**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	21 434)	11 819	5 417
	- Engagements de crédit-bail immobilier				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			247 178	261 825
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	87 057)	162 321	152 194
	- Personnel extérieur à l'entreprise				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			19 293	18 849
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	1 389 607	1 298 781
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			**1 818 399**	**1 731 649**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			21 638	18 902
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	37 031	39 709
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			**58 669**	**58 611**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			1 040 367	971 130
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			329 605	326 610
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *			1 642 536	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			%	%

- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : SAS EXAS CONSULTANT — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2023

Désignation de l'entreprise : SAS EXAS CONSULTANT — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ②+③-⑤-⑥
		A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SAS EXAS CONSULTANT** Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 095 509** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 271 907** euros et un total **charges** de **4 875 066** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **396 841** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Options comptables et fiscales

Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition d'immobilisations corporelles et inocrporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Les frais de constitution, de transformation et de 1er établissement sont comptabilisés en charges sur l'exercice ou cours duquel ils ont été engagés.

Le traitement comptable relatif aux coûts de développement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Le traitement comptable relatif aux frais d'emission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 359 266		2 490			1 361 756
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 359 266		2 490			1 361 756
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	255 656					255 656
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	604 173					604 173
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	134 539		37 023			171 562
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	994 368		37 023			1 031 392
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	431 085		12			431 097
	Autres titres immobilisés	1 000					1 000
	Prêts et autres immobilisations financières	29 154		4 000			33 154
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	461 239		4 012			465 251
	TOTAL	2 814 874		43 525			2 858 399

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	528 806	58 256		587 062
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	528 806	58 256		587 062
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	255 656			255 656
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	450 038	34 620		484 658
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	119 967	7 111		127 078
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	825 660	41 731		867 392
	TOTAL	1 354 467	99 987		1 454 454

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	70 066	31 014	13 903	87 177
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**70 066**	**31 014**	**13 903**	**87 177**
	TOTAL GENERAL	**70 066**	**31 014**	**13 903**	**87 177**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		31 014	13 903	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	33 154	4 000	29 154
	Clients douteux ou litigieux	104 596	104 596	
	Autres créances clients	382 081	382 081	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 725	3 725	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 471	37 471	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	98 921	98 921	
	Débiteurs divers	3 136	3 136	
	Charges constatées d'avances	33 155	33 155	
	TOTAL DES CREANCES	696 239	667 085	29 154
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	98 921		

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	120 557	60 808	59 749	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	250 926	250 926		
	Personnel et comptes rattachés	494 702	494 702		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	203 497	203 497		
	Impôts sur les bénéfices	20 552	20 552		
	Taxes sur la valeur ajoutée	136 889	136 889		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 436	19 436		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	177 712	177 712		
	Autres dettes	27 346	27 346		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	544 126	544 126		
	TOTAL DES DETTES	1 995 742	1 935 994	59 749	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	67 485			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	177 712			

Frais d'établissement

	31/12/2022	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

31/12/2022	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels **Dép. R & D avec contrepartie spécifique** - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

Capital social

	31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 632,00	132,9787	350 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**2 632,00**	**132,9787**	**350 000,00**

Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		79 643
Autres créances clients		75 919
Clients - factures à établir	75 919	
Autres créances		3 725
Charges sociales - produits à recev	3 725	

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**701 241**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**49**
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	49	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**135 152**
Fournisseurs - fact. non parvenues	135 152	
Dettes fiscales et sociales		**559 031**
Dettes provis. pr congés à payer	137 167	
Dettes prov.participation salariés	91 599	
Personnel - autres charges à payer	265 484	
Abondement sur PERCOI	452	
Charges sociales s/congés à payer	49 222	
Charges sociales - charges à payer	3 251	
Etat - autres charges à payer	10 320	
Taxe apprentissage	1 537	
Autres dettes		**7 008**
Divers - charges à payer	7 008	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		33 155	33 155
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			33 155

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		544 126	544 126
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			**544 126**

Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE					132 618	132 618
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				120 934	120 934
	Dotation exercice				3 426	3 426
	TOTAL				124 360	124 360
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				119 058	119 058
	Redevances Exercice				3 630	3 630
	TOTAL				122 688	122 688
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				4 504	4 504
	entre 1 et 5 ans				7 315	7 315
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				11 819	11 819
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				130	130
	entre 1 et 5 ans				84	84
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				214	214
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					3 630	3 630

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Crédit bail LIXXBAIL 301964BJ0		11 819	
		11 819	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		11 819	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2022
		TOTAL		

Filiales et participations

	31/12/2022	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
EXPERTISES CONSEILS & SOLUTIONS		552 746	100,00	32 849
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Annexe libre

Rémunération des commissaires aux comptes
- Commissaire aux comptes titulaire
  - Honoraires de certification des comptes : 5 780 euros

EXPERTISE AUDIT STRATEGIE CONSULTANT
EXAS CONSULTANT
Société par actions simplifiée au capital de 350.000 €
Siège social : Actiparc – 3, rue du Pressoir
64140 BILLERE
R.C.S. PAU 341 418 580

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 396.841,16 €, de la façon suivante :

- la somme de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent seize euros, à la distribution d'un dividende aux associés en proportion de leurs droits respectifs.....297.416,00 €

  Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 113 €.

  Il est éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

  Ce dividende sera mis en paiement dès ce jour par inscription au compte courant des associés, sous déduction, s'agissant des associés personnes physiques, du prélèvement à la source d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux correspondants.

- le solde, soit la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent vingt cinq euros et seize centimes, au compte « autres réserves »..... 99.425,16 €

TOTAL EGAL AU MONTANT DU BENEFICE REALISE.....396.841,16 €

L'assemblée générale reconnaît en outre, qu'il lui a été rappelé en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes versés (montant total)	Dividendes (par action)	Dividendes éligibles à réfaction de 40%	
			Dividendes versés aux actionnaires personnes physiques	Dividendes hors du champ d'application
31 décembre 2019	30.499,92 € (dividende prioritaire) 92.120,00 € (dividende ordinaire)	231,06 € (Action « P ») 35,00 € (Action « O »)	/ 29.960,00 €	30.499,92 € 62.160,00 €
31 décembre 2020	30.499,92 € (dividende prioritaire) 136.864,00 € (dividende ordinaire)	231,06 € (Action « P ») 52,00 € (Action « O »)	/ 44.512,00 €	30.499,92 € 92.352,00 €
31 décembre 2021	30 499,92 € (dividende prioritaire) 171.080,00 € (dividende ordinaire)	231,06 € (Action « P ») 65,00 € (Action « O »)	/ 55.640,00 €	30 499,92 € 115.440,00 €

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés du 30 juin 2023.

Jean Pierre Carlome
le Président